

<https://www.snetap-fsu.fr/EMC-dans-l-enseignement-agricole-l-urgence-d-une-R-evolution.html>



EMC dans l'enseignement agricole : l'urgence d'une (R)évolution !

- Pédagogie - VALEURS DE LA REPUBLIQUE -

Date de mise en ligne : vendredi 12 juillet 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

A la demande de l'Elan Commun, la [DGER](#) a réuni, le 3 juillet dernier, un groupe de travail [CNEA](#) sur le sujet de l'Enseignement Moral et Civique.

Cette réunion s'est évidemment déroulée dans un contexte très particulier. D'abord celui de la refonte totale des programmes d'EMC du [CP](#) à la terminale à l'Education nationale sans qu'à aucun moment l'Enseignement Agricole Public ne soit associé (y compris au Conseil Supérieur de l'Éducation dans lequel le [CNEA](#) n'est plus représenté). On pourra regretter, lors de ce GT, l'absence de l'inspection de l'EA alors que les sujets portaient sur les contenus des programmes-référentiels.

Mais aussi dans un contexte politique où les Valeurs de la République sont particulièrement mises à mal avec la montée du Rassemblement national ou encore les assassinats de nos collègues Samuel PATY et Dominique BERNARD. Cette montée de l'intolérance, la croissance des propos et attitudes racistes, homophobes, sexistes... étant également visible au sein des [EPL](#) et chez nos élèves, étudiants, apprentis, stagiaires.

Quelques changements à la rentrée 2024

Elles prennent tout d'abord la forme d'une refonte des programmes (du CP à la terminale) et concernera donc les 2nd GT des lycées agricoles à la rentrée de septembre 2024 puis nos 4e en 2025... La forme de l'EMC est également modifiée par un renforcement de l'interdisciplinarité (avec l'Éducation au développement durable ou encore l'Éducation aux médias et à l'information) ou encore le déploiement de l'EMC à partir de situations réelles, de projets individuels ou collectifs, etc...

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf

Dans l'enseignement agricole, la [DGER](#) nous a précisé qu'il y aurait également une proposition de fléchage des heures non affectées de 0,25h hebdo en [CAPA](#) à cette rentrée 2024. L'année 2024-2025 sera également l'occasion pour la DGER de mettre en place des groupes de travail sur les programmes d'EMC pour les STAV, les 4e-3e et de publier un calendrier des temps autour de ce thème... et c'est tout !

EMC dans l'enseignement agricole public, pas d'interrogations pour la DGER ?

Seulement ? Oui car en plus d'être absent des échanges-débat sur cette refonte des programmes, l'[EAP](#) ne profite pas de cet aggiornamento pour se requestionner, réellement, sur la place de l'EMC au sein des nos formations.

L'ELAN COMMUN, lui a réellement questionné la DGER lors de ce GT :

- Quel bilan fait du plan 100 % citoyens-Valeurs de la République et des référents régionaux ?
- Quelles sont les notions et les contenus d'enseignement en EMC en filière BAC PRO ?
- Pourquoi n'existe-t-il pas de volume horaire fléché en CAPA et en BAC PRO ?
- Pourquoi utiliser des heures d'[EIE](#) ou de pluri en « concurrence » avec d'autres disciplines pour cet enseignement ?
- Alors que les heures de vie de classe peuvent être des lieux d'apprentissage de la démocratie au sein de l'école pourquoi n'existent-elles pas UNIQUEMENT en BAC PRO ?

L'EMC dans l'enseignement agricole public doit

évoluer !

Au regard du contexte et de la nécessité de faire plus et mieux collectivement, l'enseignement de l'EMC doit devenir, pour le SNETAP-FSU et l'Élan Commun, un enseignement sur la démocratie, pour la démocratie et par le biais de la démocratie. Former des citoyen.nes sachant.es, éclairé.es, capables de débattre, d'argumenter et d'agir dans un monde complexe. Cet enseignement ne peut s'exonérer de l'acquisition de savoirs.

Pour les formations qui relèvent spécifiquement de l'EAP, l'attribution de volumes horaires spécifiques doit aussi permettre d'intégrer de nouvelles thématiques essentielles : la démocratie sociale (dont le syndicalisme agricole par exemple), l'éducation à la Paix, les questions de genre, de discrimination qui doivent être étudiées.

La formation (initiale et continue) nécessaire pour l'ensemble des personnels, des équipes éducatives doit être renforcée au regard des questions socialement vives que nous rencontrons chaque jour. Des référent-es de la valeur République doivent réellement être mis en place à l'échelle locale et régionale.

Ce sont quelques uns des éléments que porte le SNETAP-FSU qui a consacré un numéro spécial de son bulletin en décembre dernier à ce sujet :

<https://www.snetap-fsu.fr/Bull-no429-Nov-Decembre-2023-Etat-d-urgences-democratiques.html>

Pour finir, les représentant-es de l'Élan commun ont réitéré leur alerte face aux menaces que font peser certains collectifs d'extrême droite (comme « Parents Vigilants ») sur nos collègues et sur l'École. Il réclame un engagement du ministre et de ses services pour accompagner et protéger tous-tes les agent.es. Il demande une adresse aux [DRAAF/SRFD](#) allant dans ce sens.